

## Projet d'établissement 2015 - 2018

**Adopté à l'unanimité lors du Comité Syndical  
du 17 novembre 2015.**

### Préambule

Créé dans la logique de la décentralisation et de l'aménagement du territoire des lois de 1982 grâce à la volonté du Conseil Général et d'une vingtaine de communes, le Conservatoire des Landes continue d'affirmer son ambition : permettre à tous, malgré les diversités territoriales et sociales d'accéder à un enseignement artistique spécialisé de qualité.

Au service de l'art, de sa conservation, de sa diffusion, de sa création et de son avenir, le Conservatoire se doit de formuler des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale.

Si la priorité de l'établissement doit rester la formation d'artistes amateurs de bon niveau, la diversité de leurs profils est telle que la formation doit, elle aussi, être ouverte, large et diversifiée.

Trois grands axes peuvent guider la formation : la connaissance des patrimoines, les pratiques collectives, la création.

1) La connaissance des patrimoines doit être considérée comme une base indispensable à ces parcours. Il faut toutefois prendre garde à considérer ces patrimoines comme vivants, en évolution. La connaissance des œuvres, des répertoires et des pratiques du passé doit nourrir une vie artistique d'aujourd'hui avec rigueur, respect et invention.

La diversité des esthétiques proposées au Conservatoire (musique classique, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, danses classique et contemporaine) est un formidable atout pour les élèves.

2) Les pratiques collectives doivent être au Conservatoire un moyen et une fin. De nombreux anciens élèves vivront leur vie de musicien au sein de sociétés musicales, ils doivent être préparés à y assumer des responsabilités. La dynamique collective doit être enclenchée très tôt dans la formation et en être l'axe principal. Le travail de

l'équipe pédagogique et les modalités d'évaluation doivent s'articuler autour de ces pratiques collectives.

Le dispositif "Tutti" permettant un enseignement global et collectif sur les deux premières années du cycle 1 et mis en place de façon pilote sur quelques sites doit tendre à se généraliser.

3) La créativité des élèves doit être suscitée, motivée, nourrie, aidée, mise en valeur. Cette démarche créatrice peut se traduire de multiples façons : pratique de l'improvisation, travail de Musique Assistée par Ordinateur, écriture et arrangement, conception de spectacles (avec un choix construit et intelligent de répertoire)

Cette ambition doit s'inscrire dans un principe de réalité.

Les contraintes budgétaires de l'ensemble des collectivités nous imposent une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental a confié aux cabinets ABCD Culture et KPMG un audit de l'établissement afin de réaliser :

- un diagnostic comprenant un état des lieux détaillé de l'ensemble des documents analysés et identifiant les risques et les dysfonctionnements éventuels susceptibles de fragiliser la structure ;
- une analyse des leviers susceptibles de concourir à l'amélioration organisationnelle, administrative, juridique et financière ;
- des propositions identifiant des axes de réorganisation, administratifs, juridiques, budgétaires, organisationnels et pédagogiques, afin de pérenniser le fonctionnement du Conservatoire, sous une forme juridique à définir.

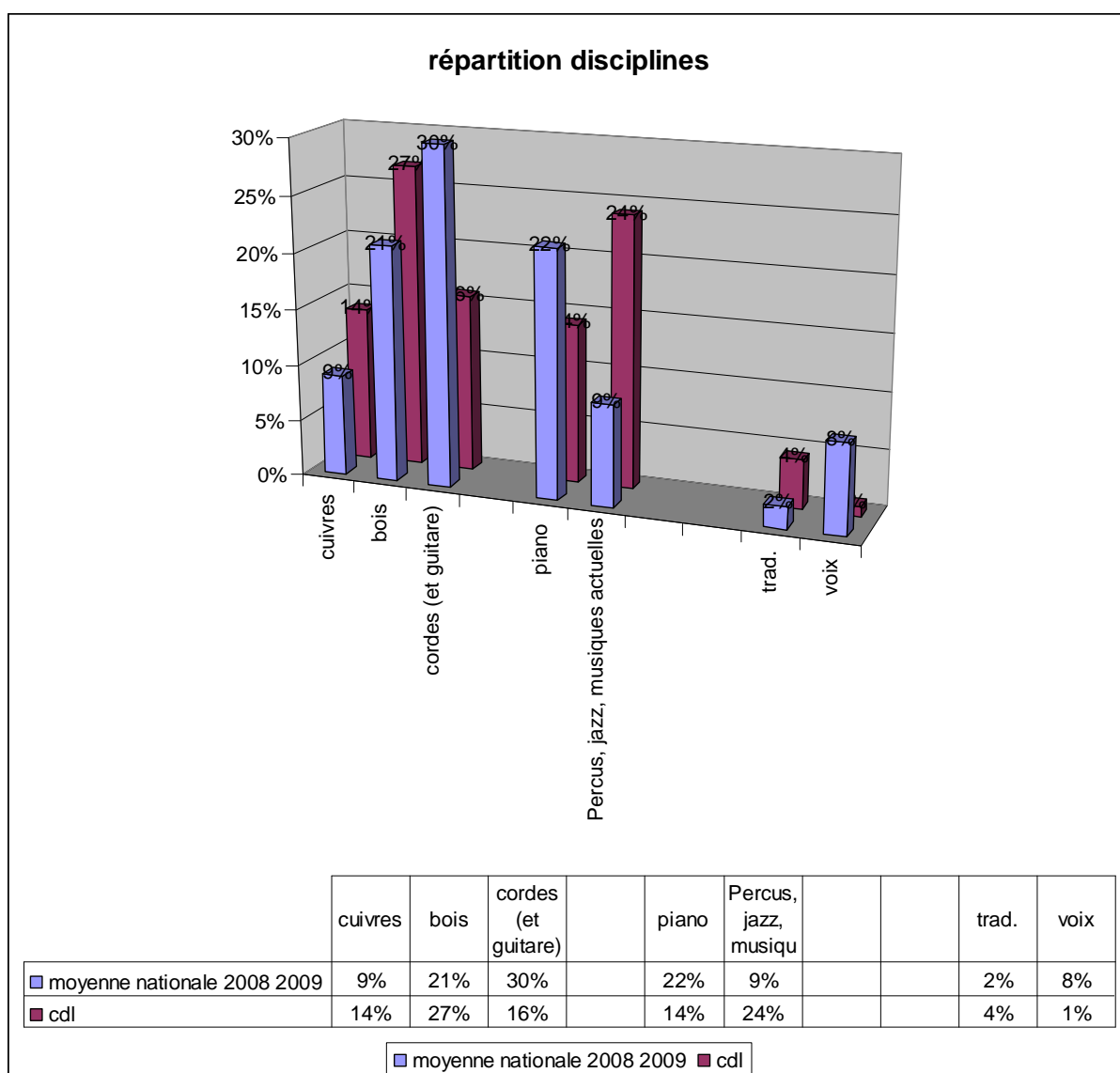
Le projet d'établissement 2015 / 2018 a été élaboré en parallèle de cet audit et tient naturellement compte de ce travail mené en concertation avec les collectivités et le personnel de l'établissement.

## 1) Ouverture à tous les publics

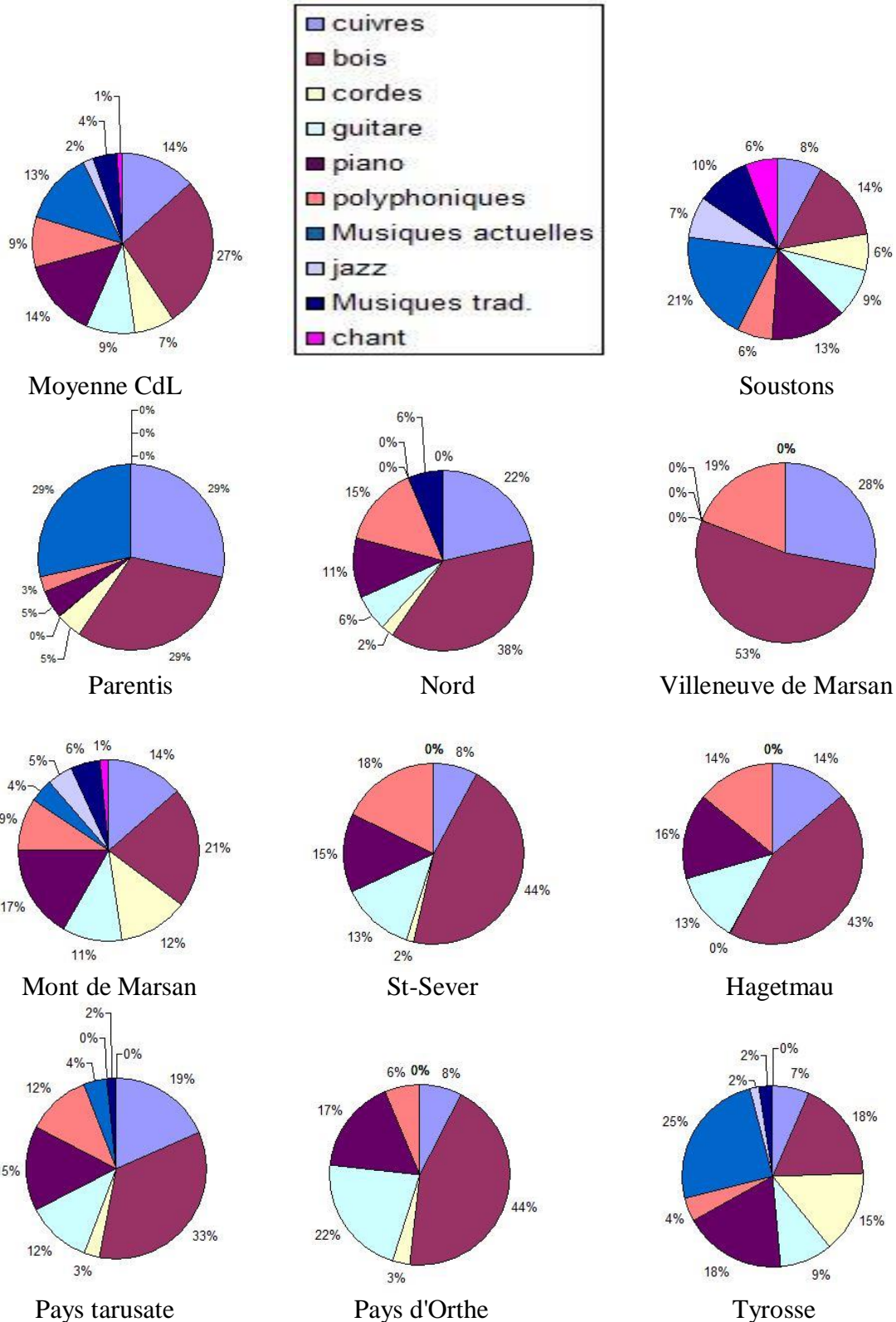
### 1.1) Une large ouverture artistique

Pour être fidèle à sa mission et être présent auprès d'un public le plus large possible, le Conservatoire des Landes a déjà largement ouvert le spectre des esthétiques musicales proposées. Nous nous devons de permettre à tous les landais de faire librement leurs choix éclairés et de s'engager dans la pratique qu'ils souhaitent, des bandas aux platines, de la boha au piano, du hautbois à la danse contemporaine ...

Par son histoire et par cette ouverture, notre établissement a aujourd'hui une "couleur" particulière : représentation plus importante que la moyenne nationale pour les cuivres, les bois et les musiques actuelles, représentation moins importante pour les classes de piano, de cordes ou de chant...



Cette ouverture se décline de façon différente selon les territoires et leur histoire.



- des sites "dédiés"

Pour assurer cette liberté de choix, il est nécessaire que le conservatoire définisse des "sites de référence" pour les différentes esthétiques et pour les instruments "minoritaires". Ces sites permettront des rassemblements d'élèves suffisants pour permettre des pratiques collectives et éviteront aux enseignants de devoir être présents sur un nombre trop important de lieux de cours. Cette démarche s'est faite naturellement pour la danse.

Par exemple, les musiques et danses traditionnelles se sont ancrées à Labouheyre, Mont de Marsan et Soustons. Ces trois sites sont-ils aujourd'hui nécessaires et suffisants ?

Les mêmes questions se poseront pour le jazz aujourd'hui à Mont de Marsan et à Saint-Vincent de Tyrosse ; pour les musiques actuelles amplifiées (Saint-Vincent de Tyrosse, Soustons, Parentis, Rion des Landes, Mont de Marsan) et pour les instruments "minoritaires" (hautbois, basson, tuba, cor, cordes...).

- La transversalité

Au delà de la mise en place de ces sites "dédiés", les élèves, à l'intérieur de leur cursus, doivent pouvoir découvrir d'autres esthétiques. Ils pourront le faire en participant aux différents projets transversaux proposés par l'équipe pédagogique (à l'instar de la commande faite à Francis Mounier, "Entrechoc" en 2013/2014, ou du projet Diane Tell de 2015/2016...).

Les élèves de 2ème et 3ème cycle, pourront aussi valider leurs pratiques collectives dans les différents ateliers proposés (jazz, musiques actuelles amplifiées, trad...).

Cette transversalité sera aussi recherchée entre disciplines avec la danse et le théâtre (classe CHAT de Mont de Marsan).

- Une ouverture volontariste

Certaines classes s'adressent plus naturellement à un public d'adultes :

- les musiques et danses traditionnelles pour des raisons culturelles, cette culture n'étant le plus souvent pas connue par les enfants ;
- le jazz, parce qu'il demande déjà une relative compétence instrumentale ;
- le chant lyrique, pour des raisons physiologiques.

Imposer un "cursus adulte" à ces élèves rend difficile le développement de ces classes.

- La Danse

Le choix proposé entre danse classique et danse contemporaine doit être accompagné par l'équipe pédagogique avec un tronc commun entre ces deux disciplines sur le début du 1er cycle et la mise en place de projets communs et partagés.

L'ouverture du Pôle Danse de Soustons permettra :

- de développer le nombre d'élèves sur ce site,

- de travailler en relation avec les écoles ou association proposant des cours de danse dans d'autres esthétiques (modern jazz, hip hop...)
- d'être associée à la programmation et à la diffusions danse sur le territoire de MACS (Salle Roger Hanin à Soustons) :
  - résidences d'artistes
  - master-class...
  - rencontres avec les troupes professionnelles..

- Le Théâtre

La mise en place d'un partenariat avec le Théâtre des Lumières et le Collège Jean Rostand de Mont de Marsan pour un cycle d'initiation à l'art dramatique dans le cadre du Classe à Horaire Aménagé Théâtre nous permet d'intégrer dans l'équipe pédagogique des compétences différentes.

Les projets transversaux (musique - théâtre, danse - théâtre, musique - danse - théâtre) en sont favorisés.

Au delà de la classe CHAT, les partenariats avec l'école du Théâtre des Lumières seront développés (battle poésie, participations de musiciens aux lectures...)

## 1.2) des cours collectifs attractifs en début de formation

L'expérience d'enseignement collectif menée de façon pilote sur plusieurs sites de l'établissement montre clairement que les enfants trouvent facilement leur place dans ce type de dispositif et y trouvent une grande source de motivation

Le dispositif "Tutti" aujourd'hui :

L'idée première de ce dispositif destiné aux deux premières années de cycle 1 est d'être constamment dans une dynamique de groupe.

Les enfants passent d'abord une heure en petit groupe (3 élèves) avec leur enseignant d'instrument. Elèves et enseignants rejoignent ensuite le professeur de FM pour 30 minutes de pratique instrumentale collective. Les élèves restent ensuite seuls avec le professeur de FM pour 30 minutes de chant choral et de formation musicale.

1 heure		30 minutes		30 minutes	
Enseignants présents	Elèves présents	Enseignants présents	Elèves présents	Enseignants présents	Elèves présents
		Enseignant FM		Enseignant FM	
Enseignant instrument 1	Elève 1.1	Enseignant instrument 1	Elève 1.1		Elève 1.1
	Elève 1.2		Elève 1.2		Elève 1.2
	Elève 1.3		Elève 1.3		Elève 1.3
Enseignant instrument 2	Elève 2.1	Enseignant instrument 2	Elève 2.1		Elève 2.1
	Elève 2.2		Elève 2.2		Elève 2.2
	Elève 2.3		Elève 2.3		Elève 2.3
Enseignant instrument 3	Elève 3.1	Enseignant instrument 3	Elève 3.1		Elève 3.1
	Elève 3.2		Elève 3.2		Elève 3.2
	Elève 3.3		Elève 3.3		Elève 3.3
Enseignant instrument 4	Elève 4.1	Enseignant instrument 4	Elève 4.1		Elève 4.1
	Elève 4.2		Elève 4.2		Elève 4.2
	Elève 4.3		Elève 4.3		Elève 4.3
Enseignant	Elève 5.1	Enseignant	Elève 5.1		Elève 5.1

instrument 5	Elève 5.2	instrument 5	Elève 5.2		Elève 5.2
	Elève 5.3		Elève 5.3		Elève 5.3

Ce dispositif est aujourd'hui présent sur Parentis, Mont de Marsan, Tartas, Soustons et St-Vincent de Tyrosse.

En tenant des contraintes (disponibilité de lieux, homogénéité des groupes d'enfants [âge, choix d'instrument...], emploi du temps des enseignants...), ce dispositif sera élargi.

Il sera appliqué sur davantage de sites.

Sur chacun des sites sera étudiée la possibilité d'accueillir quelques enfants de plus.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs étapes seront nécessaires :

- la formation des enseignants à la pédagogie de groupe, l'orchestre à l'école...

Cette formation peut se faire :

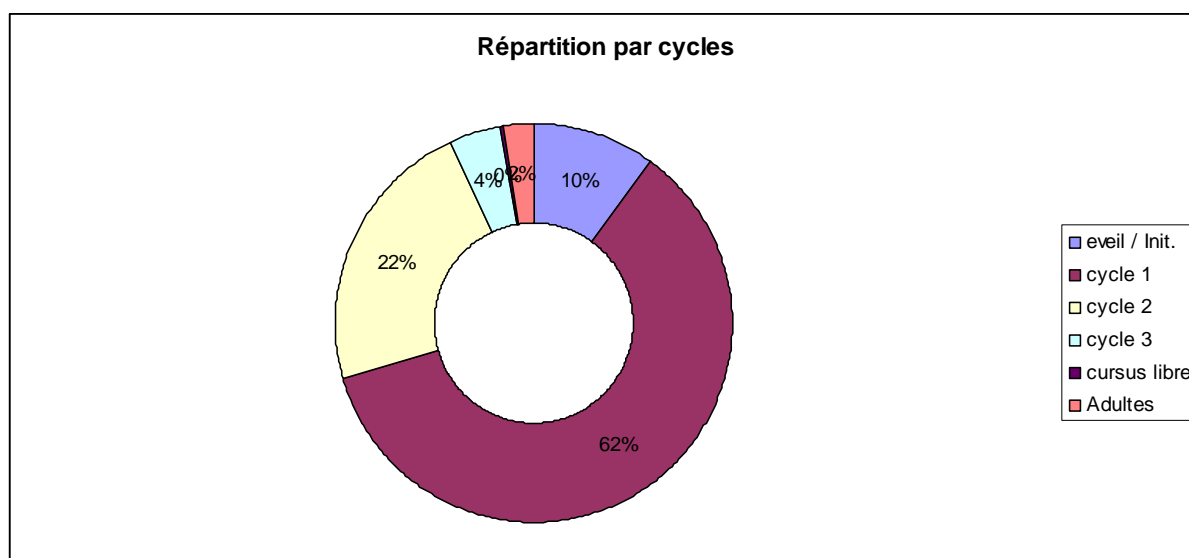
- en intra avec les collègues déjà engagés dans cette démarche
- sous forme de rencontres ou de visites de dispositifs similaires existants
- sous forme littérale de formation en partenariat avec le CNFPT.

- la redéfinition des objectifs du cycle 1 en privilégiant la rencontre artistique, la découverte des patrimoines, le projet, le collectif et en relativisant la maîtrise instrumentale ou la compétence technique...

- une mise en conformité des locaux avec ces contraintes.

### 1.3) Elargir la diversité de parcours au sein du Conservatoire

Comme pour la plupart des établissements d'enseignement artistiques, notre pyramide de niveaux est très écrasée (chiffres 2015 /2016) :



Au delà des difficultés spécifiques d'un établissement éclaté sur un territoire rural (scolarité générale éloignée du domicile, temps de transport...), une réflexion doit être menée sur les élèves qui ne souhaitent pas (ou ne peuvent pas) poursuivre un cursus complet tout en gardant une activité musicale.

La mise en place de parcours personnalisés avant la fin du cycle 2 doit être étudiée en évaluant bien :

- à qui ces parcours s'adressent (à partir de quel niveau ? pour quels élèves [proximité géographique, niveau scolaire...])
- les risques de cette diversification : viabilité des cours collectifs (FM en particulier), risque de "nivellement par le bas"...
- le contenu de ce parcours (place des pratiques collectives...)
- sa mise en place en lien avec le réseau associatif.

#### **1.4 : les scolaires**

3 classes CHAM et une classe CHAT existent aujourd'hui sur le département (Mont de Marsan, Soustons et Capbreton). Les effectifs en sont modestes car, à la différence des CHAM implantées sur de grosses agglomérations, la population concernée est peu importante.

Le projet spécifique de la classe de Capbreton (élèves commençant un instrument à cordes à leur entrée en 6ème) doit être évalué. Des améliorations devraient être trouvées avec une relation plus forte avec les actions menées à l'école primaire et, peut-être en se dirigeant plus encore vers un projet de type "Orchestre à l'école".

Un travail de type "Orchestre à l'école" devrait pouvoir être expérimenté dans le domaine des musiques traditionnelles. Les avantages sont évidents (instrumentarium restreint, place forte du chant et de la danse, liens avec la culture régionale [langue, patrimoine...]).

Des recherches de partenariats sont à faire avec l'Education Nationale.

Le travail de formation des enseignants sur la pédagogie de groupe (cf point 1.2) doit également nous ouvrir plus largement à cette logique d'Orchestre à l'école.

Notre politique de diffusion revitalisée (cf point 1.5.2) doit nous permettre de continuer et d'amplifier nos propositions de concerts sur le temps scolaire.

#### **1.5 un travail sur les "non-publics"**

##### **1.5.1 Le public en situation de handicap**

L'action initiée depuis quelques années porte ses fruits :

- sensibilisation et formation des enseignants,
- mise en place d'un cursus adapté,
- accueil d'élèves en situation de handicap,
- collaboration avec des structures médico-sociales,
- collaboration avec d'autres conservatoires de la région.



L'obtention du prix de l'enseignement musical en 2014 souligne ce travail mais ne doit pas masquer les questionnements actuels : quel périmètre à notre action ? comment concrétiser et affirmer la notion de pôle-ressources ?

Limité par son espace d'intervention (les communes adhérentes) et ses ressources humaines, le Conservatoire des Landes ne peut seul prendre en charge directement la formation de tout musicien ou danseur en situation de handicap. Il s'avérera donc nécessaire d'impliquer les enseignants d'autres établissements ; notre fonction serait :

- d'aider à la construction du projet
- d'apporter une aide technique aux enseignants
- de participer à l'évaluation du projet

Pour assumer ces missions, du temps doit, à terme, être dégagé pour le référent handicap de la structure.

### 1.5.2 : L'éducation artistique et culturelle ; le Péri-Scolaire et la politique de diffusion

La Refondation de l'école et la priorité à l'Education Artistique et Culturelle donnée conjointement par les Ministères de l'Education et de la Culture ouvre un champ d'activités nouveau pour les conservatoires.

Rappelons ici les textes ministériels :

*« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine artistique et culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.*

*L'éducation artistique et culturelle comprend un **parcours organisé tout au long de la scolarité des élèves** qui leur permet d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de **pratiquer les arts**, de découvrir des oeuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel. Ce parcours peut s'inscrire dans le cadre d'un **partenariat avec les collectivités territoriales et les associations oeuvrant dans le domaine artistique et culturel.***

*Les enseignements artistiques portent notamment sur l'histoire des arts et sur la théorie et la **pratique des disciplines artistiques, en particulier la musique instrumentale et vocale**, les arts visuels, les arts du spectacle, les arts de l'espace et les arts appliqués ».*

En 2013, dès l'application de la loi, un "catalogue" de propositions a été adressé par le conservatoire à l'ensemble des communes.

Les limites d'une intervention directe des enseignants sont rapidement apparues :

- coût conséquent pour la collectivité,
- horaires très contraints qui limitent le nombre d'interventions,
- équipe pédagogique du conservatoire plus habituée à l'enseignement spécialisé qu'à la sensibilisation culturelle.

Sans renoncer à l'intervention directe quand elle est possible, le conservatoire doit explorer d'autres formes de collaborations :

- formation d'animateurs
- aide aux projets
- projets permettant une porosité entre le péri-scolaire et le post-scolaire et intégrant les élèves du conservatoire, avec leur savoir-faire spécifique, au sein des activités des autres élèves (orchestres juniors accompagnant chœurs...),
- intégration aux dispositifs départementaux ("Culture en herbe"...)

La diffusion professionnelle a été la première victime des contraintes budgétaires des dernières années. Les concerts de l'Ensemble Instrumental des Landes (formation à géométrie variable des enseignants) n'existe quasiment plus. Les concerts "Jeune Public" ont réduit leurs ambitions (prestations de très petits ensembles...) et sont passés de la gratuité à un système payant...

Les professeurs sont des artistes-enseignants qui ont capacité à faire vivre et à défendre un vaste répertoire. Leurs concerts et spectacles peuvent s'articuler avec tout un ensemble de manifestations périphériques (concerts d'élèves, répétitions publiques, rencontres, conférences...).

Un budget spécifique sera développé.

## **2 ) Le Conservatoire des Landes au sein des réseaux**

### **2.1 Le réseau aquitain**

Le Conservatoire des Landes tient fermement sa place au sein du réseau aquitain : UV FM du DEM déjà commune aux établissements aquitains, UV instrumentale du DEM déjà commune à Bayonne, Pau, Agen / Marmande, La Dordogne / Périgueux.

Ces collaborations, centrées autour des étudiants en voie de professionnalisation devraient être actées au sein du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Des démarches conjointes des établissements seront faites en ce sens.

Parallèlement, des actions de formation communes seront à développer (master class, sessions d'orchestre, résidence compositeur...).

Ces actions concerneront aussi bien la formation des étudiants que formation continue des enseignants, en relation avec le CNFPT et le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse.

L'échéance de ce projet d'établissement verra également se mettre en place la "grande région". Il est difficile aujourd'hui d'imaginer les conséquences de ce changement...

### **2.2 L'Association Nationale des Ecoles Départementales**

La singularité des écoles départementales est très forte (éclatement géographique, déplacement des enseignants et des élèves, territoire rural, fonctionnement administratif spécifique...).

L'association Nationale des Ecoles départementales est un réseau d'échanges et de réflexion indispensable.

Si, jusqu'à présent, ce réseau concernait surtout les directeurs des établissements, un élargissement (aux élus, aux administratifs, aux enseignants) serait le bienvenu.

Un premier pas en ce sens a été accompli en octobre 2015 lors d'une rencontre des présidents, directeurs et responsables administratifs des quatre établissements de l'Aveyron, du Tarn, de la Dordogne et des Landes.

### **2.2 le réseau départemental**

A l'intérieur du département, le conservatoire doit intensifier, voire retrouver, des relations avec les autres écoles ou associations.

Plusieurs axes peuvent être mis en place très vite :

- Un travail sur le cycle III, en priorité avec le conservatoire de Dax. Ce travail peut prendre la forme de formations communes (Formation musicale, pratiques collectives [orchestre, big band, brass, musique de chambre...]) ou de formations partagées avec, par exemple, des cours instrumentaux en fonction des enseignants titulaires du CA de chaque établissement.

- travail avec les écoles municipales et associatives de musique et danse, qui pourrait s'articuler autour :
  - de projets artistiques communs,
  - de réflexion partagée (par exemple : "la FM, quels objectifs, quels contenus ?", "enseignement spécialisé et péri-scolaire", ...)
  - formation continue commune (Education Artistique et Culturelle, pédagogie de groupe, Actions en faveur du public en situation de handicap...) en relation avec le CNFPT, le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse...
  
- d'une collaboration avec le Conseil Départemental dans la mise à jour de son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

### **3) Evolution Interne**

#### **3.1) La gouvernance**

Le travail effectué par les Cabinet ABCD Culture et KPMG dans le cadre de l'audit demandé par le Conseil Départemental a préconisé quelques modifications dans la gouvernance du syndicat mixte.

Au delà des réunions de comité syndical et des assemblées générales, un travail plus régulier du bureau doit s'effectuer pour assurer une meilleure circulation de l'information, une collégialité des la prise de décisions, une plus grande cohérence.

Ces réunions de bureau, où sont présents les élus, doivent être préparées et suivies de réunions régulières de l'administration du Conservatoire et des techniciens des collectivités.

Pour assurer ce travail de relations avec les collectivités, un renforcement administratif s'avère indispensable.

#### **3.2 nouvelle organisation des antennes**

##### **3.2.1 Réduction du nombre d'antennes**

Sans renoncer au maillage territorial qui est le fondement même du Conservatoire, une réduction du nombre d'antennes permettra :

- de disposer de responsables d'antennes moins nombreux et plus disponibles.

Les responsables d'antennes disposent pour leur charge d'une décharge de cours mais les cours qu'ils continuent à donner les privent de la disponibilité nécessaire au travail avec les collectivités et les parents d'élèves.

En étant moins nombreux, ils bénéficieront des décharges de cours plus importantes et gagneront en efficacité.

- une meilleure gestion des lieux de cours

A l'intérieur de ces antennes, seront gérés l'ensemble des cours collectifs et la mises en place des "sites dédiés" (cf point 1.1) où seront dispensés les cours plus rares.

- rechercher une meilleure articulation siège / antennes

La réduction du nombre d'antennes va naturellement dans ce sens en mettant en place une équipe de direction plus resserrée.

L'optimisation des moyens informatiques (téléconférences, documents "partagés" doit également aller dans ce sens.

- mise en place d'un conseil d'antenne

Si le conseil d'établissement est une formule mal adaptée au conservatoire (elle ressemble trop au comité syndical, elle n'est pas proche du terrain...), le conseil d'antenne est une structure qui, aujourd'hui fait défaut.

Ses membres seront :

- Président, Directeur, responsable antenne, secrétariat d'antenne
- élus du comité syndical
- adjoints à la culture des communes du secteur
- représentants parents d'élèves (si association structurée)
- Education Nationale (directeurs d'écoles, principaux de collège...)
- représentants associations musicales

Son rythme de travail serait de une à deux réunions par an

Son objet serait l'étude des déclinaisons locales des projets du conservatoire et des projets spécifiques à l'antenne.

#### **4) Un cadre budgétaire maîtrisé**

Les objectifs fixés dans ce projet d'établissement ne peuvent être atteints qu'à la condition de rester dans un cadre budgétaire maîtrisé et stable sur 3 ans.

Les hypothèses financières étudiées par les cabinets ABCD Culture et KPMG ont pris pour base le maintien de la subvention du Conseil Départemental et le maintien de l'enveloppe globale des communes.

Pour cette dernière enveloppe, une nouvelle péréquation de la participation des communes a été étudiée. L'idée première est de sortir du financement uniquement construit sur un coût par élève modulé en fonction de son cycle d'études. Les effets pervers de ce système sont nombreux : absence de prévisibilité d'une année sur l'autre (aussi bien pour les communes ou communautés que pour le conservatoire), concentration du conservatoire sur les activités d'enseignement spécialisé au détriment des autres missions...

La participation des communes sera donc partagée et pondérée en fonction de différents critères (potentiel fiscal, richesse par habitant, nombre d'élèves).

La politique tarifaire et la répartition des participations des collectivités sera présentée de façon détaillée, en présence des auditeurs, lors d'une assemblée générale du syndicat mixte en début d'année 2016, puis sera validée par le comité syndical.

Une nouvelle politique tarifaire incluant le quotient familial sera mise en place.